# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Taux

Question écrite n° 8297

### Texte de la question

La France est actuellement l'Etat europeen dont le taux de pension de reversion aux veuves civiles et militaires est le plus faible. Ce taux est de 50 p. 100, ce qui est bien insuffisant pour ces femmes, souvent tres seules. Il serait souhaitable et opportun que ce taux soit porte, dans un premier temps, a 60 p. 100, pour ensuite, dans un second temps, l'aligner sur celui des autres pays europeens. M. Arnaud Cazin d'Honincthun demande donc a Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, quelles sont ses intentions en la matiere.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement ne meconnait pas les problemes qui se posent aux personnes veuves, ainsi que leurs aspirations. Des etudes sont en cours, tendant a la presentation par le Gouvernement d'une loi-cadre qui aura pour ambition de definir une politique globale de la famille et de proposer des mesures propres a ameliorer la vie des familles dans ses multiples aspects et de renforcer ainsi la cohesion de notre societe. C'est dans ce cadre que les problemes relatifs aux personnes veuves seront susceptibles d'etre examines, a commencer par la possibilite de majorer progressivement le taux des pensions de reversion.

### Données clés

**Auteur :** M. Cazin d'Honincthun Arnaud
**Circonscription :** - UDF
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 8297
**Rubrique :** Pensions de reversion
**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville
**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 22 novembre 1993, page 4091
**Réponse publiée le :** 27 décembre 1993, page 4730